

**REGLEMENTATION DES CHAMPIONNATS  
RUNNING  
SAISON 2024 -2025**

**Nota :** les principales modifications par rapport aux règlements des compétitions pour la saison 2025 sont en ocre

**MISE A JOUR JUIN 2024  
APPLICABLE 1 SEPTEMBRE 2024**

## Table des matières

|  |    |
|--|----|
| Championnats de France de Cross-Country .....      | 3  |
| Championnats de France des 5km .....               | 10 |
| Championnats de France des 10 km .....             | 14 |
| Championnats de France de Semi-marathon .....      | 18 |
| Championnats de France de Marathon.....            | 22 |
| Championnats de France des 24 Heures.....          | 26 |
| Championnats de France des 100 km .....            | 28 |
| Championnats de France d'Ekiden .....              | 30 |
| Championnats de France de Trail.....               | 32 |
| Championnats de France de Courses en Montagne..... | 35 |
| Championnats de France de Course Verticale .....   | 37 |

# Championnats de France de Cross-Country

## Préambule

Les qualifications individuelles (qi) et par équipes (qe) publiées sur les feuilles de résultats le jour des ½ finales ou sur la page des résultats du site fédéral ne sont qu'indicatives. Seule la liste des qualifiables publiée sur le site fédéral par la CNR à la date de début des confirmations fait foi.

## Tours préliminaires

L'organisation sportive et les modes de qualifications entre les différents tours sont laissées à l'initiative des comités départementaux, des ligues ou des regroupements de ligues sous réserve de respecter les préconisations des distances pour chaque niveau de compétition.

Lorsque des championnats de cross courts sont organisés indépendamment des championnats toutes catégories, les athlètes participant à deux épreuves ne pourront marquer les points du challenge des clubs que pour une seule des deux épreuves, celle marquant le plus de point.

### DISTANCES PRECONISEES LORS DES DIFFERENTS TOURS DES CHAMPIONNATS

|                             | Département | Quart de finale | Demi-finales  | Finales |
|-----------------------------|-------------|-----------------|---------------|---------|
| <b>Masters Homme</b>        | 8,5 km      | 9 km            | 10 km         | 10 km   |
| <b>U18 F</b>                | 4 km        | 4 km            | 4,5 km        | 4,5 km  |
| <b>U18 H</b>                | 4,5 km      | 5 km            | 5,5 km        | 6 km    |
| <b>U20 F</b>                | 4,5 km      | 5 km            | 5,5 km        | 6 km    |
| <b>U20 M</b>                | 6 km        | 6,5 km          | 7 km          | 7,5 km  |
| <b>Cross court Femme</b>    | 4 km        | 4 km            | 4 km à 4,5 km | 4,5 km  |
| <b>Cross court Masculin</b> | 4 km        | 4 km            | 4 km à 4,5 km | 4,5 km  |
| <b>Cross long Femme</b>     | 7 km        | 7.5 km          | 8 km          | 9 km    |
| <b>Cross long Masculin</b>  | 8,5 km      | 9 km            | 10 km         | 10 km   |

Pour tous les niveaux de compétitions jeunes (U 16 -U14 et U12) il faut respecter les distances validées par la Commission Nationale des Jeunes et la Commission Nationale Running

### DISTANCES MAXIMALES LORS DES DIFFERENTS TOURS DES CHAMPIONNATS

|                        | Département  | Quart de finale | Demi-finales | Finales |
|------------------------|--|-----------------|--------------|---------|
| Poussins,<br>Poussines | Kid Cross (animations dans lesquelles il n'y a ni départ en ligne ni chronométrage, ni classement établi sur la vitesse réalisée) + un seul cross annuel (ou course en ligne) de 1,5km maximum. Il est du ressort des comités départementaux d'organiser cette unique épreuve en ligne lors du championnat départemental |                 |              |         |
| U14 F                  | 2,5 à 3 km   | 2,5 à 3 km      |              |         |
| U14 M                  | 2,5 à 3 km   | 2,5 à 3 km      |              |         |
| U16 F                  | 3 à 3,5 km   | 3 à 3,5 km      | 4 km         | 4 km    |
| U16 M                  | 3,5 à 4 km   | 3,5 à 4 km      | 4,5 km       | 4,5 km  |

### Les appellations des Championnats :

- Les championnats départementaux
- Les quarts de finales des championnats de France : Ils prennent en compte le découpage des Ligues. Compte-tenu des déplacements pouvant être engendrés, ils peuvent être divisés et organisés en plusieurs zones sur ces territoires
- Les demi-finales\* des Championnats de France
- Elles devront se dérouler pour toutes les épreuves (hors relais cross) trois semaines avant les championnats de France de cross sauf dérogation exceptionnelle accordée par la CNR et validée par un bureau fédéral.

La Répartition des ligues ou regroupements de ligues qui servira de référence pour déterminer les quotas de qualifiés individuels et par équipes (hors relais-cross), calculés à partir des résultats des championnats de France de l'année N-1 (circulaire cross), est la suivante :

- Bretagne-Normandie
- Auvergne-Rhône-Alpes
- Hauts de France
- Centre-Pays de Loire
- Île de France
- Provence-Côte d'Azur-Corse
- Occitanie
- Nouvelle Aquitaine
- Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté
- DOM-TOM (règle de participation particulière).

Cependant, afin de tenir compte de contraintes géographiques et dans une logique de diminuer les empreintes carbone, une ligue ou un regroupement de ligues pourra scinder une demi-finale\* en deux zones maximums.

La répartition entre les deux zones reste à la charge de la ligue ou du regroupement de ligues. Cette répartition géographique, avec les quotas prévus par zone, devra être communiquée à la CNR : [france.cross@athle.fr](mailto:france.cross@athle.fr) au plus tard le 1er octobre 2024. Elles deviendront pérennes pour les saisons suivantes.

Lorsqu'il s'agit d'une même ligue, celle-ci devra déterminer de façon définitive la répartition des départements pour chacune des deux zones

Lorsqu'il s'agit d'un regroupement de ligues, les zones devront respecter les départements constituant chacune des ligues.

Lorsqu'une demi-finale est scindée en deux, la somme des qualifiés individuels et celle des équipes ne pourront en aucun cas être différentes des quotas fixés dans la circulaire.

## **Résultats**

Un transfert en format "**e-Logic@**" doit parvenir à l'adresse électronique [france.cross@athle.fr](mailto:france.cross@athle.fr) - dès le dimanche soir de la compétition.

## **Les Championnats de France de Cross-Country**

### **Nature de la Compétition**

La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation des Championnats de France de Cross-country. Les Championnats de France de Cross-country seront organisés conformément aux différents Règlements de la FFA.

Seuls les athlètes des catégories U16, U18, U20, U23, Seniors et Masters peuvent participer aux Championnats de France de Cross-country.

### **Épreuves**

Les Championnats de France de Cross-country se dérouleront **sur 2 journées**.

### **Titres décernés**

- **Relais mixtes**
  - Podium équipe Jeunes (U18 & U20)
  - Podium équipe TC (à partir de U20)
- **Masters masculins (à partir de M1)**
  - Podium individuel M1M
  - Podium individuel M2M
  - Podium équipe Master
- **U18 masculins**
  - Podium individuel U18 M
  - Podium équipe U18 M
- **U18 féminines**
  - Podium individuel U18 F
  - Podium équipe U18 F
- **U20 masculins**
  - Podium individuel U20 M
  - Podium équipe U20 M

- **U20 féminins**
  - Podium individuel U20F
  - Podium équipe U20F
- **Cross court masculin**
  - Podium individuel Cross Court U23 M
  - Podium individuel Cross Court TCM
  - Podium équipe Cross Court TCM
- **Cross court féminin**
  - Podium individuel Cross Court U23 F
  - Podium individuel Cross Court TCF
  - Podium équipe Cross Court TCF
- **Cross Elite masculin**
  - Podium individuel Cross Elite U23 M
  - Podium individuel Cross Elite TCM
  - Podium individuel Cross Elite MOM
  - Podium équipe Cross Elite TCM
- **Cross Elite féminin**
  - Podium individuel Cross Elite U23 F
  - Podium individuel Cross Elite TCF
  - Podium individuel Cross Elite MOF
  - Podium individuel Cross Elite M1F
  - Podium individuel Cross Elite M2F
  - Podium équipe Cross Elite TCF
  - Podium équipe Cross Elite Master (à partir de M1)

## Règlements Techniques des épreuves :

- Le nombre d'athlètes retenu pour le classement d'une équipe est de 4 pour toutes les catégories, le 5<sup>ème</sup> et le 6<sup>ème</sup> arrivants font partie de cette équipe, les suivants seront considérés comme individuels.
- Seule une équipe sera classée par club, dans chaque épreuve.
- Le classement par équipes sera effectué en tenant compte de la place occupée à l'arrivée sans aucune défalcation.
- L'équipe victorieuse sera celle qui aura obtenu le total de points le moins élevé.
- En cas d'ex-æquo, l'équipe gagnante sera celle dont le dernier équipier comptant au classement sera le mieux classé.
- Le nombre d'athlètes mutés ou étrangers en application des dispositions définies à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA est limité dans une équipe à : 1 pour toutes les catégories (sauf pour les relais cross)
- Pour les courses communes à plusieurs catégories, il sera remis, pour certaines catégories, un dossard complémentaire mentionnant la catégorie de l'athlète.
- Pour les étrangers un dossard complémentaire sera remis.

Concernant les deux points précédents, ce ou ces dossards devront être obligatoirement portés dans le dos du maillot de l'athlète. Le non-port entraînera la disqualification de l'athlète.

## **Qualifications – Engagements**

### **Préambule :**

Seules les listes des individuels et des équipes qualifiables publiées à la date de début des confirmations sur le site fédéral fait foi.

### **Généralités**

Même si les championnats de France se déroulent sur deux journées consécutives, un athlète ne pourra participer qu'à une seule épreuve individuelle (hors relais-cross) quel que soit le championnat (Handisport, sport adapté, Entreprise, open...).

La liste des athlètes et des équipes qualifiables pour les Championnats de France est arrêtée par la CNR ; elle est limitée aux athlètes qualifiables dans leur épreuve spécifique disputée lors des demi-finales des Championnats de France.

### **Qualifications exceptionnelles :**

#### **Cas général**

Toutes les demandes devront être effectuées auprès de la CNR avant la date butoir (précisée sur les infos spécifiques) en utilisant le formulaire en ligne sur la page dédiée aux championnats de France de cross du site fédéral. Les demandes payantes ne seront étudiées qu'après règlement d'une caution d'un montant de 100 €.

Il est porté attention aux clubs que seuls les critères énumérés sur le formulaire en ligne seront étudiés (sauf les cas particuliers ci-après). Les demandes non accordées par la CNR ne donneront pas lieu au remboursement de la caution. Les clubs devront donc être attentifs à bien remplir le formulaire et fournir toutes les pièces nécessaires (justificatifs de performances, dates de réalisations...)

Pour les demandes qui auront été acceptées, la caution sera restituée si l'athlète termine dans les 8 premiers de son épreuve.

### **Cas particuliers :**

- Tout club (Élite ou U20, Hommes ou Femmes), participant à la Coupe d'Europe des Clubs Champions lorsque cette épreuve se déroule entre le WE précédent et le WE suivant la demi finale sera qualifié d'office

(sous réserve d'en faire la demande auprès de la CNR) si une équipe de ce club participe aux demi-finales des Championnats de France. Les équipes U20 ne sont pas soumises à cette condition de participation.

- Lorsque le jour des demi-finales des Championnats de France, un athlète est retenu pour une compétition internationale officielle (meeting à l'étranger autorisé par le DTN, Championnats internationaux militaires ou universitaires, ...), Il sera effectué une simulation de classement des demi-finales des Championnats de France en accordant 1 point à l'athlète absent. Si, compte tenu de cette mesure, le club pouvait être qualifié, celui-ci pourra déposer une demande de qualification exceptionnelle gratuite pour les Championnats de France par équipes, la demande sera acceptée. L'athlète concerné(e) devra figurer dans la composition de l'équipe le jour des Championnats de France. Si l'athlète n'est pas concerné par une qualification par équipe (hors quota après simulation), le club devra faire une demande de repêchage individuel. Elle sera gratuite.
- Lorsque le week-end des demi-finales des Championnats de France de cross, un athlète participe aux Championnats de France Elite en salle sur une des épreuves du 800m, 1500m ou 3000m, une demande de qualification exceptionnelle peut être faite. Elle sera gratuite si cet (cette) athlète est classé (e) dans les 6 premiers (ères) de la finale et payante pour les autres.

En dernier lieu la CNR pourra prononcer des qualifications exceptionnelles d'équipes ou d'individuels si des circonstances particulières le justifient.

## **Qualifications et engagements individuels et équipes**

Voir circulaire cross

### **Engagements**

Les engagements seront effectués par confirmation de participation sur le site [www.athle.fr](http://www.athle.fr) que ce soit pour les individuels et les équipes qualifiés à l'issue des demi-finales **et jusqu'à la date limite de confirmation.**

Passée cette date limite, un engagement tardif sera possible, en fonction des dossards disponibles, après le règlement d'une pénalité de 50 € (à l'ordre de la FFA) à régler au moment du retrait du dossard.

### **Pénalités**

Non-participation d'un athlète qualifié à titre individuel : 100 €. Sauf cas de force majeure, sur présentation d'un justificatif qui devra être transmis à la CNR au plus tard une semaine après la date du début de la compétition.

## **Relais-Cross**

Ils seront ouverts à partir de la catégorie U18 et permettront de décerner deux titres de **Champions de France des clubs par équipes** :



- Champion de France Jeunes (U18 & U20)
- Champion de France TC (à partir de U20)

Les 3 premières équipes seront récompensées.

Seules les équipes qui auront acquis leur qualification lors des épreuves de qualification organisées par chaque ligue d'appartenance des clubs pourront s'engager.

Les équipes seront composées de quatre athlètes avec l'obligation d'avoir deux féminines et deux masculins. L'ordre des coureurs est imposé : M – F- M- F les années paires et F – M – F – M les années impaires

L'année de référence est celle du championnat. Les tours précédents s'aligneront sur ce même ordre, même s'ils sont réalisés à N-1

Un coureur ne peut effectuer qu'un seul relais.

Pour le classement TC, l'équipe pourra se composer d'athlètes de la catégorie junior à la catégorie master.

Pour le classement Jeunes, l'équipe pourra se composer d'athlètes des catégories U18 et U20 mais chaque équipe a l'obligation d'avoir au moins un ou une U18.

En fonction des profils des parcours, chaque relayeur effectuera une boucle de 1,5km à 1,8 km (maximum 2km). Une zone de passage de relais de 20 m sera identifiée sur le parcours. Les athlètes y échangeront un brassard ou tout autre moyen d'identification fourni par l'organisation qu'ils devront garder jusqu'au franchissement de la ligne d'arrivée par le dernier relayeur.

Tous les athlètes qui participeront aux relais cross le samedi seront autorisés à prendre part aux épreuves du dimanche s'ils sont qualifiés individuellement ou dans une équipe de club.

## Qualifications

Voir circulaire cross

Chaque ligue disposera d'un nombre d'équipes qui sera déterminé en fonction du résultat des Championnats de France de l'année N-1 pour les épreuves individuelles du championnat de France. Le nombre d'équipes sera publiée sur la circulaire fédérale en même temps que les autres quotas

# Championnats de France des 5km

## Nature de la Compétition

La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation des Championnats de France des 5 km. Ils seront organisés conformément aux différents Règlements de la FFA. Seules les catégories U18, U20, U23, Seniors et Masters peuvent y participer.

## Open de France 5km Connecté

La FFA organisera en début d'été une opération de promotion des Championnats de France du 5km auprès de tous les coureurs pour les inciter à rejoindre un club et participer aux ½ finales de la rentrée.

## Dispositions générales

Les athlètes licenciés compétition peuvent obtenir leur qualification dans un 5km inscrit au calendrier des labels FFA ou un 5000m organisé par un club ou une structure FFA (à l'exception de la catégorie U18 selon les minimas suivants :

| MINIMA A donnant accès à la finale |         |         |
|------------------------------------|---------|---------|
| CATEGORIES                         | HOMMES  | FEMMES  |
| U18                                | 17'45'' | 22'00'' |
| U20                                | 17'15'' | 21'30'' |
| U23                                | 16'30'' | 20'45'' |
| Seniors                            | 16'00'' | 20'15'' |
| Masters 0                          | 16'30'' | 20'45'' |
| Masters 1                          | 17'00'' | 22'00'' |
| Masters 2                          | 17'30'' | 23'00'' |
| Masters 3                          | 18'30'' | 23'30'' |
| Masters 4                          | 19'00'' | 24'30'' |
| Masters 5                          | 21'00'' | 25'00'' |
| Masters 6                          | 22'00'' | 26'30'' |
| Masters 7                          | 23'30'' | 28'00'' |
| Masters 8                          | 25'00'' | 30'00'' |
| Masters 9                          | 26'30'' | 31'00'' |
| Masters 10 et plus                 | 28'00'' | 32'30'' |

Pour la catégorie U18 uniquement, les performances réalisées sur 3000m organisés par un club ou une structure FFA sont qualificatives selon les minimas suivants :

U18 M : 10'35

U18F : 12'20

La période de qualifications sera communiquée sur le site internet [www.athle.fr](http://www.athle.fr)

Les performances réalisées lors des précédents championnats de France de 5 km ainsi que les épreuves de 5 km, 5000m et 3000m (pour les U18) se déroulant à l'étranger ne sont pas qualificatives.

## DEMI-FINALES :

Elles sont gérées par les ligues chargées de leurs organisations. Les ligues peuvent organiser plusieurs demi-finales. Un athlète licencié peut participer à plusieurs demi-finales

Les demi-finales sont ouvertes à tous les athlètes licenciés compétition la veille de la date de la demi-finale. y compris les athlètes ayant déjà acquis leur qualification par la réalisation des minimas A sur les épreuves précédemment décrites durant la période déterminée.

L'engagement est gratuit. Il doit être effectué à partir d'une date indiquée par chaque Ligue. Il n'est pas soumis à la domiciliation du club ou de l'athlète qui peut choisir librement la demi-finale de la ligue de son choix. Un athlète peut participer à une ou plusieurs demi-finales de son choix.

Se qualifient pour la finale des championnats de France, l'ensemble des athlètes ayant réalisé les minima B définis par la DTN, en fonction du sexe et de la catégorie.

| MINIMA B demi-finale |        |        |
|----------------------|--------|--------|
| CATEGORIES           | HOMMES | FEMMES |
| U18                  | 18'45" | 23'00" |
| U20                  | 18'15" | 22'30" |
| U23                  | 17'30" | 21'45" |
| Seniors              | 17'00" | 21'15" |
| Masters 0            | 17'30" | 21'45" |
| Masters 1            | 18'00" | 23'00" |
| Masters 2            | 18'15" | 24'00" |
| Masters 3            | 19'30" | 24'30" |
| Masters 4            | 20'00" | 25'30" |
| Masters 5            | 22'00" | 26'00" |
| Masters 6            | 23'00" | 27'30" |
| Masters 7            | 24'30" | 29'00" |
| Masters 8            | 26'00" | 31'00" |
| Masters 9            | 27'30" | 32'00" |
| Masters 10 et plus   | 29'00" | 33'30" |

## **FINALE**

Lors d'un changement de catégorie entre la date de qualifications et les Championnats de France, la performance qualificative retenue est celle correspondante à la catégorie à laquelle appartient l'athlète le jour de la qualification. Il sera qualifié aux Championnats de France, dans la catégorie à laquelle il appartient le jour des Championnats de France.

## **Épreuves**

- Les Championnats de France des 5 km se dérouleront sur une seule journée.
- Le programme comprendra plusieurs courses différentes de 5 km décomposé comme suit :
  - SEM, ESM et M0M
  - SEF, ESF et MA (MOF à M10F)
  - M1H à M10H
  - U20 M
  - U20 F
  - U18 M
  - U18 F
  - Open

## Titres décernés

- Champion de France Homme ;
- Championne de France Femme ;
- Champions de France U18 Homme & Femme ;
- Champions de France U20 Homme & Femme ;
- Champions de France U23 Homme & Femme ;
- Champions de France Masters Hommes : M0 - M1 - M2 - M3 - M4 - M5 – M6 – M7 – M8 – M9 - M10
- Championnes de France Masters Femmes : M0-M1 - M2 - M3 - M4 - M5 – M6 – M7 – M8 – M9 - M10
- Champion de France par équipe masculine : Addition des temps des 4 premiers athlètes d'un même club. En cas de courses distinctes, ce titre sera attribué dans la course Elite.
- Champion de France par équipe masculine Masters : Addition des temps des 4 premiers athlètes Masters d'un même club (à partir de M1).
- Champion de France par équipe féminine : Addition des temps des 3 premières athlètes d'un même club.
- Champion de France par équipe féminine Masters : Addition des temps des 3 premières athlètes Masters d'un même club (à partir de M1).
- Champions de France par équipe U18 : addition des temps des 3 premiers athlètes U18H et des 3 premières U18F d'un même club. En cas de courses distinctes, ce titre sera attribué dans la course U18 ;
- Champions de France par équipe U20 : addition des temps des 3 premiers athlètes U20H et des 3 premières U20F d'un même club. En cas de courses distinctes, ce titre sera attribué dans la course U20 ;
- Champions de France par équipe U23 : addition des temps des 3 premiers athlètes U23H et des 3 premières U23F d'un même club. En cas de courses distinctes, ce titre sera attribué dans la course U23

Les classements par équipes sont obtenus par addition des temps des 3 ou 4 premiers arrivants (selon la catégorie) licenciés Compétition d'un même club. Le club vainqueur est celui qui a le temps total le moins élevé. En cas d'ex-æquo, le temps du ou de la 3ème ou du ou de la 4ème (selon la catégorie) arrivant sera déterminant.

Le nombre d'athlètes mutés ou étrangers en application des dispositions définies à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA est limité dans une équipe à : 1 pour toutes les catégories.

Pour les courses communes à plusieurs catégories, il sera remis, pour certaines catégories un dossard complémentaire mentionnant la catégorie de l'athlète et/ou un dossard ETR signifiant étranger si tel est le cas. Ceux-ci devront être obligatoirement portés dans le dos du maillot des athlètes. L'absence de ces dossards entraînera la disqualification de l'athlète concerné.

## Qualifications exceptionnelles

- Les demandes de qualifications exceptionnelles, après avoir été justifiées, auront été adressées 15 jours avant la date de l'épreuve, à la CNR qui se chargera des suites à donner ; seules les demandes accompagnées d'un chèque de caution d'un montant de 100 € seront examinées.
- La caution sera restituée si l'athlète termine dans les 8 premiers au scratch. Les demandes non accordées par la CNR, ne pourront pas donner lieu à remboursement.

### **Les critères sont :**

- Avoir réalisé après le 01/09/2023 au minimum une performance N3 (piste ou route) lors d'une épreuve à label FFA,
- Pour la catégorie U18 uniquement, avoir réalisé après le 01/09/2023 au minimum une performance IR1 (piste ou route) lors d'une épreuve à label FFA,

- Avoir réalisé un podium toutes catégories uniquement (scratch) masculines ou féminines lors d'un Championnat de France après le 01/09/2023 (sans caution),
- Être dans le suivi Équipe de France durant les saisons sportives N et N-1 (sans caution).

### **Engagements**

- Les engagements doivent être effectués directement par les clubs sur le site FFA, à partir d'une date indiquée pour chaque Championnat et jusqu'au dimanche 23h59 situé à J-15, dernier délai. L'engagement est gratuit.
- Passée cette période, un engagement sur place sera possible en fonction des dossards disponibles moyennant le règlement d'une pénalité de 50 €. Aucun engagement ne sera accepté par voie électronique, passé ce délai.
- Le formulaire d'engagement n'est à utiliser qu'en cas de demande de qualification exceptionnelle.

À la demande du DTN, la CNR pourra repêcher des athlètes ayant un classement de niveau International ou N1 jusqu'à 48 h avant le Championnat. Passé ce délai, aucune modification ne pourra être apportée à la liste des engagés, quel qu'en soit le motif.

### **Désengagements**

Si un athlète déjà engagé ne peut participer à la compétition, la CNR en sera avertie par lettre ou par courriel : France.5km@athle.fr au plus tard une semaine avant l'épreuve. Seuls les cas de force majeure (blessures, obligations professionnelles...) peuvent faire l'objet d'un désengagement de dernière minute sur présentation d'un justificatif (certificat médical...). Un désengagement non justifié sera assimilé à une non-participation et fera l'objet d'une pénalité.

### **Pénalités**

Sauf cas de force majeure justifié par la présentation d'un document qui sera transmis au plus tard le dimanche suivant la date de début de la compétition 23 heures 59 à la CNR ,

la pénalité suivante sera appliquée :

- Non-participation : 100€

# Championnats de France des 10 km

## Nature de la Compétition

La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation des Championnats de France des 10km.

Ils seront organisés conformément aux différents Règlements de la FFA.

Seules les catégories U18, U20, U23, Seniors et Masters peuvent y participer.

## Épreuves

- Les Championnats de France des 10 km se dérouleront sur une seule journée.
- Le programme pourra comprendre plusieurs courses différentes de 10 km.

## Titres décernés

- Champion de France Homme ;
- Championne de France Femme ;
- Champions de France U18 Homme & Femme ;
- Champions de France U20 Homme & Femme ;
- Champions de France U23 Homme & Femme ;
- Champions de France Masters Hommes : M0 - M1 - M2 - M3 - M4 - M5 – M6 – M7 – M8 – M9 M10 ;
- Championnes de France Masters Femmes : M0-M1 - M2 - M3 - M4 - M5 – M6 – M7 – M8 – M9 M10 ;
- Champion de France par équipe masculine : Addition des temps des 4 premiers athlètes d'un même club. En cas de courses distinctes, ce titre sera attribué dans la course Elite.
- Champion de France par équipe masculine Masters : Addition des temps des 4 premiers athlètes Masters d'un même club (à partir de M1). En cas de courses distinctes, ce titre sera attribué dans la course des Masters
- Champion de France par équipe féminine : Addition des temps des 3 premières athlètes d'un même club. En cas de courses distinctes, ce titre sera attribué dans la course Elite.
- Champion de France par équipe féminine Masters : Addition des temps des 3 premières athlètes Masters d'un même club (à partir de M1). En cas de courses distinctes, ce titre sera attribué dans la course des Masters

## Règlements Techniques des épreuves

- Les classements par équipes sont obtenus par addition des temps des 3 (femmes) ou 4 (hommes) premiers arrivants licenciés Compétition d'un même club. Le club vainqueur est celui qui a le temps total le moins élevé. En cas d'ex-æquo, le classement de la 3<sup>ème</sup> (femme) ou du 4<sup>ème</sup> (homme) arrivant sera déterminant.
- Le nombre d'athlètes mutés ou étrangers en application des dispositions définies à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA est limité dans une équipe à : 1 pour toutes les catégories.
- Pour les courses communes à plusieurs catégories, il sera remis, pour certaines catégories, un dossard complémentaire mentionnant la catégorie de l'athlète et/ou un dossard ETR signifiant étranger si tel est le cas. Ceux-ci devront être obligatoirement portés dans le dos du maillot des athlètes. L'absence de ces dossards entraînera la disqualification de l'athlète concerné.

## Qualifications – Engagements

### Qualifications

- Les athlètes, licenciés Compétition, doivent avoir obtenu leur qualification dans un 10 km inscrit au calendrier des labels FFA.
- Les performances réalisées lors des précédents championnats de France de 10 km\* ainsi que les épreuves de 10 km se déroulant à l'étranger ne sont pas qualificatives.

\*Nota : Seule la course OPEN de ces championnats l'autorise.

- Les performances réalisées lors du Championnat de France de 10 000 m piste seront qualificatives pour le France de 10 km.
- La période de qualifications sera communiquée sur le site internet [www.athle.fr](http://www.athle.fr).
- Lors d'un changement de catégorie entre la date de qualifications et les Championnats de France, la performance qualificative retenue est celle correspondante à la catégorie à laquelle appartient l'athlète le jour de la qualification. Il sera qualifié aux Championnats de France, dans la catégorie à laquelle il appartient le jour des Championnats de France.

### Minima

Au moins 6 mois avant les Championnats de France des 10 km, la FFA publiera les minima de qualifications et les critères retenus.

### Qualifications exceptionnelles

- Les demandes de qualifications exceptionnelles, après avoir été justifiées, auront été adressées 15 jours avant la date de l'épreuve, à la CNR qui se chargera des suites à donner ; seules les demandes accompagnées d'un chèque de caution d'un montant de 100 € seront examinées.
- La caution sera restituée si l'athlète termine dans les 8 premiers au scratch. Les demandes non accordées par la CNR, ne pourront pas donner lieu à remboursement.

### Les critères sont :

- Avoir réalisé, sur la période de qualification, au minimum une performance de niveau Nationale 3 soit sur piste, soit sur une épreuve route à label FFA,
- Avoir réalisé après le 01/09/23 un podium toutes catégories masculines ou féminines lors d'un championnat de France (sans caution)
- Être après le 01/09/2023 dans le suivi de l'Equipe de France (sans caution)

### Engagements

- Les engagements doivent être effectués directement par les clubs sur le site FFA, à partir d'une date indiquée pour chaque Championnat et jusqu'au dimanche 23h59 situé à J-15, dernier délai. L'engagement est gratuit.
- Passée cette période, un engagement sur place sera possible, en fonction des dossards disponibles, moyennant le règlement d'une pénalité de 50 €
- Le formulaire d'engagement n'est à utiliser qu'en cas de demande de qualification exceptionnelle.

À la demande du DTN, la CNR pourra repêcher des athlètes ayant un classement de niveau International ou N1 jusqu'à 48 h avant le Championnat. Passé ce délai, aucune modification ne pourra être apportée à la liste des engagés, quel qu'en soit le motif.

## Tutoriel d'engagements sur internet : [www.athle.fr](http://www.athle.fr)

1. Cliquez sur "Championnats de France" dans le menu de gauche, puis sur la sous-rubrique "Hors Stade".
2. **Seuls 3 Championnats de France permettent de s'engager par internet. Sélectionnez le** Championnat de France de votre choix.
3. Cliquez sur le lien "Engagements" qui vous dirigera vers la page spécifique de gestion des qualifiés. À ce stade vous pourrez, soit consulter la liste des athlètes engagés dans la compétition, soit vous identifier pour valider vos engagements.
4. Pour valider vos engagements, vous devez posséder un compte sur le site grand public athle.fr (pour vous identifier il faudra vous connecter à votre compte ; email + mot de passe en haut de la page à gauche).  
Dans ce compte, sur la rubrique nommée "système d'information FFA", vous devrez saisir l'identifiant SI-FFA Administrateur ou Gestionnaire de votre CLUB (celui qui vous sert à passer vos licences du type Cxxxxxx\_ADM ou Cxxxxxx\_GES ou xxxxxx = code club maître) et le mot de passe associé en cours de validité. La saisie de cette rubrique est une condition obligatoire pour pouvoir effectuer des engagements pour votre club.  
**La Ligue n'est pas concernée puisque ce sont les clubs qui engagent, donc ce sont les identifiants clubs dont on parle.**
5. La liste des athlètes qualifiables de votre club apparaîtra avec le statut Non engagé(e)s.  
Pour engager les athlètes de votre club, vous devrez cocher la case en face de chaque athlète que vous souhaitez engager. Les engagements ne seront pris en compte que lorsque vous aurez cliqué sur le bouton "Valider" en bas de page. Vous pourrez revenir autant de fois que vous le souhaitez sur cette page pour mettre à jour vos engagements.

### Qualifications des athlètes

- Les athlètes devront être licenciés compétition au titre de leur club la veille du premier jour de la compétition concernée et avoir validées leur assurance.
- Ils devront également sous peine de disqualification porter le maillot de leur club.
- Les athlètes mutés peuvent être engagés par leur ancien club, où, en cas de difficulté, directement par le délégué technique du Championnat de France sur demande effectuée par le nouveau club.



## Minima

| Catégories         | Hommes | Femmes |
|--------------------|--------|--------|
| U18                | 38'    | 47'    |
| U20                | 37'    | 46'    |
| U23                | 35'    | 44'    |
| Séniors            | 34'15  | 43'    |
| Masters 0          | 35'    | 44'    |
| Masters 1          | 36'30  | 47'    |
| Masters 2          | 37'    | 49'    |
| Masters 3          | 39'30  | 50'    |
| Masters 4          | 40'30  | 52'    |
| Masters 5          | 45'    | 53'    |
| Masters 6          | 47'    | 56'    |
| Masters 7          | 50'    | 1h00'  |
| Masters 8          | 53'    | 1h04'  |
| Masters 9          | 56'    | 1h07'  |
| Masters 10 et plus | 1h00   | 1h10'  |

## Désengagements

Si un athlète déjà engagé ne peut participer à la compétition, la CNR en sera avertie par lettre ou par courriel: [cnr@athle.fr](mailto:cnr@athle.fr) au plus tard une semaine avant l'épreuve. Seuls les cas de force majeure (blessures, ...) peuvent faire l'objet d'un désengagement de dernière minute sur présentation d'un justificatif (certificat médical...).

Le désengagement de dernière minute doit être adressé à la CNR et non à l'organisateur.

Un désengagement non justifié sera assimilé à une non-participation et fera l'objet d'une pénalité.

## Pénalité

Sauf cas de force majeure justifié par la présentation d'un document qui sera transmis au plus tard le dimanche suivant la date de début de la compétition 23 heures 59 à la CNR, la pénalité suivante sera appliquée :

- Non-participation : 100€

## Dispositions diverses

- Le nombre d'athlètes mutés ou étrangers en application des dispositions définies à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA est limité à 1 par équipe.

Les Championnats Nationaux du Sport en Entreprise se disputeront sur le même circuit.

# Championnats de France de Semi-marathon

## Nature de la Compétition

La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation des Championnats de France de Semi-marathon.

Ils seront organisés conformément aux différents Règlements de la FFA.

Seules les catégories U20, U23, Seniors et Masters peuvent y participer.

## Épreuves

Les Championnats de France de Semi-marathon se dérouleront sur une seule journée.

## Titres décernés

- Champion de France Homme ;
- Championne de France Femme ;
- Champions de France U20 Homme & Femme ;
- Champions de France U23 Homme & Femme ;
- Champions de France Masters Hommes M0 - M1 - M2 - M3 - M4 - M5 - M6 - M7 - M8 - M9 - M10
- Championnes de France Masters Femmes M0 - M1 - M2 - M3 - M4 - M5 - M6 - M7 - M8 - M9 - M10
- Champion de France par équipe masculine : Addition des temps des 4 premiers athlètes d'un même club.
- Champion de France par équipe masculine Masters à partir de M1 : Addition des temps des 4 premiers athlètes Masters : (à partir de M1) d'un même club.
- Champion de France par équipe féminine : Addition des temps des 3 premières athlètes d'un même club.
- Champion de France par équipe féminine Masters à partir de M1 : Addition des temps des 3 premières athlètes Masters (à partir de M1) d'un même club.

## Règlements Techniques des épreuves.

- Les classements par équipes sont obtenus par addition des temps des 3 (femmes) ou 4 (hommes) premiers arrivants licenciés Compétition d'un même club. Le club vainqueur est celui qui a le temps total le moins élevé. En cas d'ex-æquo, le classement de la 3<sup>ème</sup> (femme) ou du 4<sup>ème</sup> (homme) arrivant sera déterminant.
- Le nombre d'athlètes mutés ou étrangers en application des dispositions définies à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA est limité dans une équipe à 1 pour toutes les catégories
- La course étant commune à plusieurs catégories, il sera remis, pour certaines catégories, un dossard complémentaire mentionnant la catégorie de l'athlète et/ou un dossard ETR (signifiant étranger si tel est le cas). Ceux-ci devront être obligatoirement portés dans le dos du maillot de l'athlète. Leur absence entraînera la disqualification de l'athlète.

## Qualifications

Seuls peuvent participer aux Championnats de France :

- les athlètes ayant, sur la période de qualification qui sera précisée dans les informations spécifiques des Championnats de France de semi-marathon publiées sur le site de la FFA ([www.athle.fr](http://www.athle.fr)), réalisé les minima dans les semi-marathons inscrits au calendrier des labels FFA et licenciés FFA compétition à la veille de la performance qualificative ;
- Les athlètes internationaux Français
- Les performances réalisées lors des précédents championnats de France de semi-marathon \* ainsi que les épreuves de semi-marathon se déroulant à l'étranger ne sont pas qualificatives.

\*Nota : Seule la course OPEN de ces championnats l'autorise.

Les épreuves de semi-marathon se déroulant à l'étranger ne sont pas qualificatives.

Lors d'un changement de catégorie entre la date de qualification et les Championnats de France, la performance qualificative retenue est celle correspondante à la catégorie à laquelle appartient l'athlète le jour de la qualification. Il sera qualifié aux Championnats de France dans la catégorie à laquelle il appartient le jour des Championnats de France.

## Minima

| Catégories  | Hommes   | Femmes   |
|-------------|----------|----------|
| U20         | 1h21'    | 1h55'    |
| U23         | 1h17'    | 1h50'    |
| Séniors     | 1h15'30" | 1h45'    |
| M0          | 1h17'30" | 1h47'30" |
| M1          | 1h20'30" | 1h50'    |
| M2          | 1h22'30" | 1h52'30" |
| M3          | 1h27'    | 1h55'    |
| M4          | 1h32'    | 1h57'30" |
| M5          | 1h40'    | 2h00'    |
| M6          | 1h44'    | 2h05'    |
| M7          | 1h50'    | 2h10'    |
| M8          | 1h55'    | 2h15'    |
| M9          | 2h00'    | 2h20'    |
| M10 et plus | 2h15'    | 2h30'    |

## Qualifications exceptionnelles

Les demandes de qualifications exceptionnelles, après avoir été justifiées, auront été adressées, avant la date précisée dans les informations spécifiques, à la CNR ([france.semi@athle.fr](mailto:france.semi@athle.fr)) qui se chargera des suites à donner. Seules les demandes effectuées sur le formulaire disponible en ligne et accompagnées d'un chèque de caution d'un montant de 100 € seront examinées. La caution sera restituée si l'athlète termine dans les 8 premiers au scratch. Les demandes non accordées par la CNR ne pourront pas donner lieu à remboursement.

Les critères de qualification exceptionnelle sont :

- Avoir réalisé, sur la période de qualification, au minimum une performance de niveau Nationale 3 soit sur piste, soit sur une épreuve route à label FFA,

- Avoir réalisé après le 01/09/23 un podium toutes catégories masculines ou féminines lors d'un championnat de France (sans caution)
- Être après le 01/09/2023 dans le suivi de l'Equipe de France (sans caution)

## Engagements

- Les engagements doivent être effectués directement par les clubs sur le site FFA dans un intervalle de temps qui sera précisé dans les informations spécifiques. L'engagement est gratuit.
- Passée cette période, un engagement sur place sera possible en fonction des dossards disponibles, moyennant le règlement d'une pénalité de 50€ (par chèque à l'ordre de la FFA).
- À la demande du DTN, la CNR pourra repêcher des athlètes ayant un classement de Niveau International ou N1 jusqu'à 48 h avant le championnat. Passé ce délai, aucune modification ne pourra être apportée à la liste des engagés, quel qu'en soit le motif

### Tutoriel d'engagements sur internet : [www.athle.fr](http://www.athle.fr)

1. Cliquez sur "Championnats de France" dans le menu de gauche, puis sur la sous rubrique "Running".
2. Seuls 3 Championnats de France permettent de s'engager par internet. Sélectionnez le Championnat de France de votre choix.
3. Cliquez sur le lien "Engagements" qui vous dirigera vers la page spécifique de gestion des qualifiés. À ce stade vous pourrez, soit consulter la liste des athlètes engagés dans la compétition, soit vous identifier pour valider vos engagements.
4. Pour valider vos engagements, vous devez posséder un compte sur le site Grand public athle.fr (pour vous identifier il faudra vous connecter à votre compte ; email + mot de passe en haut de la page à gauche) :
  - Dans ce compte, sur la rubrique nommée "Système d'Information FFA", vous devrez saisir l'identifiant SI-FFA Administrateur ou Gestionnaire de votre CLUB (celui qui vous sert à saisir vos licences du type Cxxxxxx\_ADM ou Cxxxxxx\_GES ou xxxxxx = code club maître) et le mot de passe associé en cours de validité. La saisie de cette rubrique est une condition obligatoire pour pouvoir effectuer des engagements pour votre club.
  - La Ligue n'a rien à voir, puisque ce sont les clubs qui engagent donc se sont donc les identifiants clubs dont on parle.
5. La liste des athlètes qualifiables de votre club apparaîtra avec le statut "Non engagé(e)s".  
Pour engager les athlètes de votre club, vous devrez cocher la case en face de chaque athlète que vous souhaitez engager. Les engagements ne seront pris en compte que lorsque vous aurez cliqué sur le bouton Valider en bas de page. Vous pourrez revenir autant de fois que vous le souhaitez sur cette page pour mettre à jour vos engagements.

## Qualification des athlètes

- Les athlètes devront être licenciés FFA compétition au titre de leur club la veille du premier jour de la compétition concernée et avoir validé leur assurance.
- Ils devront également sous peine de disqualification porter le maillot de leur club.

- Les athlètes mutés peuvent être engagés par leur ancien club, où, en cas de difficulté, directement par le délégué technique du Championnat de France sur demande effectuée par le nouveau club.

## **Désengagements**

Si un athlète déjà engagé ne peut pas participer à la compétition, la CNR en sera avertie par lettre ou par courriel à [france.semi@athle.fr](mailto:france.semi@athle.fr) au plus tard une semaine avant l'épreuve. Seuls les cas de force majeure (maladie, blessure...) peuvent faire l'objet d'un désengagement de dernière minute sur présentation d'un justificatif (certificat médical...). Le désengagement de dernière minute doit être adressé à la CNR ([france.semi@athle.fr](mailto:france.semi@athle.fr)) et non à l'organisateur. Un désengagement non justifié sera assimilé à une non-participation et fera l'objet d'une pénalité.

## **Pénalités**

Sauf cas de force majeure justifié par la présentation d'un document qui sera transmis au plus tard le dimanche suivant la date de début de la compétition 23 heures 59 à [france.semi@athle.fr](mailto:france.semi@athle.fr), la pénalité suivante sera appliquée :

- Non-participation : 100€

# Championnats de France de Marathon

## Nature de la Compétition :

La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation des Championnats de France de marathon.

Ils seront organisés conformément aux différents Règlements de la FFA.

Seules les catégories U23, Seniors et Masters peuvent y participer.

## Epreuves :

Les Championnats de France de marathon se dérouleront sur une seule journée.

## Titres décernés :

- Champion de France Homme
- Championne de France Femme
- Champions de France U23 Homme & Femme
- Champions de France Masters Hommes M0 - M1 - M2 - M3 - M4 - M5 - M6 - M7 - M8 - M9 - M10
- Championnes de France Masters Femmes M0 - M1 - M2 - M3 - M4 - M5 - M6 - M7 - M8 - M9 - M10
- Champion de France par équipe masculine : addition des temps des 3 premiers athlètes d'un même club.
- Champion de France par équipe masculine Masters (à partir de M1) : addition des temps des 3 premiers athlètes Masters (à partir de M1) d'un même club.
- Champion de France par équipe féminine : addition des temps des 3 premières athlètes d'un même club.
- Champion de France par équipe féminine Masters (à partir de M1) : addition des temps des 3 premières athlètes Masters (à partir de M1) d'un même club.

## Règlements techniques des épreuves :

- Les classements par équipes sont obtenus par addition des temps des 3 (femmes) ou 3 (hommes) premiers arrivants licenciés Compétition d'un même club. Le club vainqueur est celui qui a le temps total le moins élevé. En cas d'ex æquo, le classement de la 3<sup>ème</sup> (femme) ou du 3<sup>ème</sup> (homme) arrivant sera déterminant.
- Le nombre d'athlètes mutés ou étrangers en application des dispositions à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA est limité dans une équipe à 1 pour toutes les catégories.
- La course étant commune à plusieurs catégories, il sera remis, pour certaines catégories, un dossard complémentaire mentionnant la catégorie de l'athlète et/ou un dossard ETR (signifiant « étranger » si l'athlète n'est pas de nationalité française). Ceux-ci devront être obligatoirement portés de manière visible, dans le dos du maillot de l'athlète. Leur absence entraînera la disqualification de l'athlète.

## Qualifications

Seuls peuvent participer aux Championnats de France de marathon :

- Les athlètes licenciés compétitions ayant, sur la période de qualification qui sera précisée dans les informations spécifiques des Championnats de France de marathon publiées sur le site de la FFA ([www.athle.fr](http://www.athle.fr)), réalisé les minima requis, soit sur les marathons inscrits au calendrier des labels FFA, soit sur certains marathons étrangers labellisés World Athletics (les critères seront précisés dans les informations spécifiques), ces athlètes étant titulaires d'une licence FFA compétition à la veille de la performance qualificative.

Les performances réalisées lors des précédents championnats de France de Marathon ne sont pas qualificatives

\* Nota : Seule la course OPEN de ces championnats l'autorise.

- 
- Lors d'un changement de catégorie entre la date de qualification et les Championnats de France, la performance qualificative retenue est celle correspondante à la catégorie à laquelle appartient l'athlète le jour de la qualification. Il sera qualifié aux Championnats de France dans la catégorie à laquelle il appartient le jour des Championnats de France.

## Minima

| Catégories | Hommes | Femmes |
|------------|--------|--------|
| U23-SE-M0  | 2h48'  | 3h38'  |
| M1         | 3h08'  | 4h02'  |
| M2         | 3h14'  | 4h08'  |
| M3         | 3h20'  | 4h14'  |
| M4         | 3h26'  | 4h20'  |
| M5         | 3h34'  | 4h26'  |
| M6         | 3h42'  | 4h32'  |
| M7         | 3h50'  | 4h40'  |
| M8         | 4h00'  | 4h50'  |
| M9 et plus | 4h10'  | 5h00'  |

## Qualifications exceptionnelles

Les demandes de qualifications exceptionnelles, après avoir été justifiées, auront été adressées, avant la date précisée dans les informations spécifiques, à la CNR ([france.marathon@athle.fr](mailto:france.marathon@athle.fr)) qui se chargera des suites à donner. Seules les demandes effectuées sur le formulaire disponible en ligne et accompagnées d'un chèque de caution d'un montant de 100 € seront examinées. La caution sera restituée si l'athlète termine dans les 15 premiers au classement scratch. Les demandes non accordées par la CNR ne pourront pas donner lieu à remboursement.

Les critères des qualifications exceptionnelles sont :

- Avoir réalisé, sur la période de qualification, au minimum une performance de niveau IR1 soit sur piste, soit sur une épreuve route à label FFA,
- Avoir réalisé après le 01/09/23 un podium toutes catégories masculines ou féminines lors d'un championnat de France (sans caution)
- Être après le 01/09/2023 dans le suivi de l'Equipe de France (sans caution)

## Engagements

- Les engagements doivent être effectués directement par les clubs sur le site de la FFA dans un intervalle de temps qui sera précisé dans les informations spécifiques. L'engagement est gratuit.
- Passée cette période, un engagement sur place sera possible, en fonction des dossards disponibles, moyennant le règlement d'une pénalité de 50 € (par chèque à l'ordre de la FFA).
- A la demande du DTN, la CNR pourra repêcher des athlètes ayant un classement de niveau International ou N1, jusqu'à 48 h avant les championnats. Passé ce délai, aucune modification ne pourra être apportée à la liste des engagés, quel qu'en soit le motif.

### Tutoriel d'engagements sur internet : [www.athle.fr](http://www.athle.fr)

1. Cliquez sur "Championnats de France" dans le menu de gauche, puis sur la sous rubrique "Running".
2. Sélectionnez le Championnat de France de votre choix.
3. Cliquez sur le lien "Engagements" qui vous dirigera vers la page spécifique de gestion des qualifiés. À ce stade vous pourrez, soit consulter la liste des athlètes engagés dans la compétition, soit vous identifier pour valider vos engagements.
4. Pour valider vos engagements, vous devez posséder un compte sur le site Grand public athle.fr (pour vous identifier il faudra vous connecter à votre compte ; email + mot de passe en haut de la page à gauche) :
  - dans ce compte, sur la rubrique nommée "Système d'Information FFA", vous devrez saisir l'identifiant SI-FFA Administrateur ou Gestionnaire de votre CLUB (celui qui vous sert à saisir vos licences du type Cxxxxxx\_ADM ou Cxxxxxx\_GES ou xxxxxx = code club maître) et le mot de passe associé en cours de validité. La saisie de cette rubrique est une condition obligatoire pour pouvoir effectuer des engagements pour votre club.
  - La Ligue n'a rien à voir, puisque ce sont les clubs qui engagent donc se sont donc les identifiants clubs dont on parle.
5. La liste des athlètes qualifiables de votre club apparaîtra avec le statut "Non engagé(e)s". Pour engager les athlètes de votre club, vous devrez cocher la case en face de chaque athlète que vous souhaitez engager. Les engagements ne seront pris en compte que lorsque vous aurez cliqué sur le bouton Valider en bas de page. Vous pourrez revenir autant de fois que vous le souhaitez sur cette page pour mettre à jour vos engagements.

## Qualification des athlètes

- Les athlètes devront être licenciés FFA compétition au titre de leur club la veille du premier jour de la compétition concernée et avoir validé leur assurance.
- Ils devront également sous peine de disqualification porter le maillot de leur club.
- Les athlètes mutés peuvent être engagés par leur ancien club, où, en cas de difficulté, directement par le délégué technique du Championnat de France sur demande effectuée par le nouveau club.



## **Désengagements**

Si un athlète déjà engagé ne peut pas participer à la compétition, la CNR en sera avertie par lettre ou par courriel à [france.marathon@athle.fr](mailto:france.marathon@athle.fr) au plus tard une semaine avant l'épreuve. Au-delà de ce délai, seuls les cas de force majeure (maladie, blessure...) peuvent faire l'objet d'un désengagement de dernière minute sur présentation d'un justificatif (certificat médical...). Le désengagement de dernière minute doit être adressé à la CNR ([france.marathon@athle.fr](mailto:france.marathon@athle.fr)) et non à l'organisateur. Un désengagement non justifié sera assimilé à une non-participation et fera l'objet d'une pénalité.

## **Pénalités**

Sauf cas de force majeure justifié par la présentation d'un document qui sera transmis au plus tard le dimanche suivant la date de début de la compétition 23 heures 59 à [france.semi@athle.fr](mailto:france.semi@athle.fr), la pénalité suivante sera appliquée :

- Non-participation : 100€

# Championnats de France des 24 Heures

## Nature de la Compétition

La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation des Championnats de France des 24 heures. Ils seront organisés conformément aux différents Règlements de la FFA. Seules les catégories U23, Seniors et Masters peuvent y participer.

## Epreuves

- Les Championnats de France des 24 heures se dérouleront à cheval sur deux journées.
- Le programme comportera une seule course de 24 heures.

## Titres décernés :

3 médailles : or, argent et bronze par catégorie et par équipe.

- Champion de France masculin (toutes catégories confondues)
- Championne de France féminine (toutes catégories confondues)
- Champion de France Master homme : M0 - M1 - M2 - M3 - M4 - M5 - M6 - M7 - M8 - M9 - M10
- Championne de France Master femme : M0 - M1 - M2 - M3 - M4 - M5 - M6 - M7 - M8 - M9 - M10 ;
- Champion de France par équipe mixte de club :
  - Classement établi par addition des performances des trois premiers arrivants licenciés Compétition d'un même club avec au moins un homme et une femme
  - Le club vainqueur est celui qui a les performances totales les plus élevées, en cas d'ex aequo, la performance du troisième classé sera déterminante.

## Règlements Techniques des épreuves

- Le nombre d'athlètes mutés ou étrangers ne respectant pas le critère d'ancienneté au club défini à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA est limité à 1 par équipe.
- Nota : il n'y a pas de titre décerné pour les U23 masculins et féminines.
- Port du maillot de club obligatoire

## Dossard complémentaire :

- ~~Il pourra être remis, pour certaines catégories, un dossard complémentaire mentionnant la catégorie de l'athlète. Celui-ci devra être obligatoirement porté dans le dos du maillot de l'athlète.~~
- **La course étant commune à plusieurs catégories, il sera remis, pour certaines catégories, un dossard complémentaire mentionnant la catégorie de l'athlète et/ou un dossard ETR (signifiant « étranger » si l'athlète n'est pas de nationalité française). Ceux-ci devront être obligatoirement portés de manière visible, dans le dos du maillot de l'athlète. Leur absence entraînera la disqualification de l'athlète.**

## Qualifications – Engagements

### Qualifications :

- Ne pourront être classés aux Championnats de France que les athlètes qui remplissent les conditions suivantes
  - Être licencié Athlé Compétition dans un club FFA la veille de l'épreuve et avoir validé l'assurance.

- Réussir une distance minimale de 120 km pour les hommes et de 100 km pour les femmes.

## Engagements

- La course est prioritairement réservée aux athlètes licenciés FFA Athlé Compétition
- Si le nombre de préinscriptions dépasse le nombre de places disponibles (nombre déterminé par l'organisateur), les inscriptions définitives se feront en tenant compte des résultats réalisés sur 100 km durant les 2 années antérieures (moins de 14 heures pour les hommes et les femmes) ou 24 heures durant les 2 années antérieures (plus de 120 km pour les hommes et plus de 100 km pour les femmes).
- Les préinscriptions sont à faire directement auprès de l'organisateur 15 jours avant la compétition.
- Passée cette période, un engagement tardif sera possible, en fonction des dossards disponibles, moyennant le règlement d'une pénalité de 25€ jusqu'à la veille de l'épreuve 23h 59 (à l'ordre de la FFA).

# Championnats de France des 100 km

## Nature de la Compétition

La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation des Championnats de France des 100 km. Ils seront organisés conformément aux différents Règlements de la FFA.

Seules les catégories U23, Seniors et Masters peuvent y participer.

Les Championnats de France des 100 km se dérouleront sur une seule journée et comportera une seule course .

## Titres décernés :

3 médailles : or, argent et bronze par catégorie et par équipes mixte.

- Champion de France masculin (toutes catégories confondues) ;
- Championne de France féminine (toutes catégories confondues) ;
- Champion de France Master homme : M0 - M1 - M2 - M3 - M4 - M5 - M6 - M7 - M8 - M9 - M10 ;
- Championne de France Master femme : M0 - M1 - M2 - M3 - M4 - M5 - M6 - M7 - M8 - M9 - M10 ;
- Champion de France par équipe mixte de club ;
  - Les classements par équipes sont établis par addition des temps des trois premiers arrivants licenciés Compétition d'un même club avec au moins un homme et une femme.
  - Le club vainqueur est celui qui a le temps total le moins élevé.
  - En cas d'ex-æquo, le classement du troisième arrivant sera déterminant.
  - Le nombre d'athlètes mutés ou étrangers en application des dispositions à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA est limité à 1 par équipe.
  - Nota : il n'y a pas de titre décerné pour les U23 masculins et féminines

## Règlements Techniques des épreuves

- ~~Il pourra être remis, pour certaines catégories, un dossard complémentaire mentionnant la catégorie de l'athlète.~~
- ~~Celui-ci devra être obligatoirement porté dans le dos du maillot de l'athlète.~~
- **La course étant commune à plusieurs catégories, il sera remis, pour certaines catégories, un dossard complémentaire mentionnant la catégorie de l'athlète et/ou un dossard ETR (signifiant « étranger » si l'athlète n'est pas de nationalité française). Ceux-ci devront être obligatoirement portés de manière visible, dans le dos du maillot de l'athlète. Leur absence entraînera la disqualification de l'athlète.**
- Les accompagnateurs à vélo sont admis si le parcours comporte moins de 5 boucles dans les conditions précisées à l'article II.B.8 du règlement du Running ; Ils pourront intervenir à partir du lieu précisé par l'organisateur et situé à au moins 10 km du départ.
- Port du maillot de club obligatoire

## Qualifications – Engagements

### Qualifications

- Seront considérés comme ayant participé aux Championnats de France, tous les athlètes qui remplissent les conditions suivantes :
  - Être licencié Athlé Compétition dans un club FFA la veille de l'épreuve et avoir validé l'assurance
  - Terminer dans un temps inférieur à 14 h (hommes et femmes).

## Engagements

Ils sont à adresser par écrit directement auprès de l'organisateur 15 jours avant la compétition.

- Passée cette période, un engagement tardif sera possible, en fonction des dossards disponibles, moyennant le règlement d'une pénalité de 25€ jusqu'à la veille de l'épreuve 23h 59 (à l'ordre de la FFA).

# Championnats de France d'Ekiden

## Nature de la Compétition

La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation des Championnats de France d'Ekiden.

Ils seront organisés conformément aux différents Règlements de la FFA.

Seules les catégories d'âge U18, U20, U23, Seniors et Masters peuvent y participer.

## Epreuves

- Les Championnats de France d'Ekiden se dérouleront sur une seule journée.
- La compétition est un relais qui se déroule sur la distance classique du marathon (42,195 km) en six tronçons : 5 km, 10 km, 5 km, 10 km, 5 km et 7,195 km.

## Titres décernés :

- Champion de France : Ekiden Hommes
- Championne de France : Ekiden Femmes
- Champion de France : Ekiden équipe Mixte
- Champion de France : Ekiden Masters Hommes (à partir de M1)
- Championne de France : Ekiden Masters Femmes (à partir de M1)

## Règlements Techniques des épreuves

- La constitution des équipes peut intégrer des coureurs toutes catégories confondues à partir de la catégorie d'âge U18 pour les titres TCM, TCF et mixte.
- La constitution des équipes masters peut intégrer des coureurs à partir de la sous-catégorie d'âge M1.
- Le nombre d'athlètes mutés ou étrangers en application des dispositions de l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA est limité dans une équipe à 2.
- Les équipes mixtes sont composées de 3 athlètes féminines et 3 athlètes masculins, l'ordre de passage des athlètes est choisi librement.
- L'ordre de passage des relais est obligatoirement celui indiqué sur la feuille d'engagement.
- Il sera remis, pour certaines catégories, un dossard complémentaire mentionnant la catégorie de l'athlète. Celui-ci devra être obligatoirement de manière visible et porté dans le dos du maillot de l'athlète. Son absence, sur un ou plusieurs des membres de l'équipe, entraînera la disqualification de celle-ci.

## Qualifications - Engagements

- Les clubs doivent avoir obtenu leur qualification dans l'un des Ekidens qualificatifs inscrits au calendrier des courses à labels FFA. .
- **Les performances réalisées lors des précédents championnats de France d'EKIDEN \* ne sont pas qualificatives**  
**\*Nota : Seule la course OPEN de ces championnats l'autorise.**
- Tous les athlètes doivent être au moins de la catégorie d'âge U18 et licenciés Athlé Compétition FFA à la veille de la compétition, et avoir validé l'assurance, pour l'obtention d'une qualification.
- Toute équipe dont la composition ne serait pas conforme aux critères de participation (athlète non licencié Compétition au club la veille de l'épreuve, licence échue au jour de la compétition, nombre de mutés ou/et étrangers trop important, participation de M0 dans une équipe master), ne pourra être engagée.
- La période de qualification sera communiquée sur le site internet [www.athle.fr](http://www.athle.fr).

## **Minima**

Au moins 6 mois avant les Championnats de France d'Ekiden, la FFA publiera les minima de qualifications et les critères retenus.

## **Qualifications exceptionnelles**

- Les demandes de qualifications exceptionnelles, après avoir été justifiées, devront être adressées 15 jours (date précisée ultérieurement dans les informations spécifiques relatives à ces championnats) avant la date de l'épreuve, à la CNR qui se chargera des suites à donner.

**Nota :** pour éviter toute erreur dans l'établissement de la liste des clubs qualifiés, nous demandons aux clubs de s'engager dans les épreuves qualificatives sous le numéro du club maître.

Le critère est : avoir réalisé **après le 01/09/2023** un podium par équipes sur un des Championnats de France de 5 km ou 10 km ou semi-marathon ou marathon, ou ekiden ou cross : (sans caution).

## **Engagements :**

- Seules, une équipe masculins toutes catégories, une équipe masculins Masters, une équipe féminines toutes catégories, une équipe féminine Masters et une équipe mixte par club peuvent être engagées aux Championnats de France d'Ekiden. La qualification étant acquise au titre d'une équipe, le club a la faculté de composer son équipe avec tout athlète du club, qu'il ait ou non participé à la qualification de celle-ci, sous réserve de l'appartenance à la catégorie Masters à la date de la compétition pour les équipes Masters hommes ;
- L'engagement pour les Championnats de France d'Ekiden se fera uniquement sur le site [www.athle.fr](http://www.athle.fr) selon la procédure qui sera précisée lors de la parution des informations spécifiques sur celui-ci,
- La date limite des engagements est fixée pour ces championnats et communiquée sur les informations spécifiques.
- Passée cette période, un engagement sur place sera possible, en fonction des dossards disponibles, moyennant le règlement d'une pénalité de 50 € (à l'ordre de la FFA).
- La composition des équipes devra obligatoirement être confirmée sur place au plus tard 1 heure avant le départ de la compétition.
- Les clubs ont la possibilité de modifier tout ou partie des participants et/ou l'ordre de ceux-ci. Une seule feuille de modification d'équipe, quel que soit le nombre et/ou le type de modification qu'elle contienne, sera acceptée.

## **Qualifications des athlètes**

Les athlètes devront être licenciés compétition au titre de leur club la veille du premier jour de la compétition concernée et avoir validé leur assurance.

## **Pénalités**

Un désengagement non justifié sera assimilé à une non-participation et fera l'objet d'une pénalité.

Sauf cas de force majeure justifié par la présentation d'un document qui sera transmis au plus tard le dimanche suivant la date de début de la compétition 23 heures 59 à [france.ekiden@athle.fr](mailto:france.ekiden@athle.fr), la pénalité suivante sera appliquée :

- Non-participation : 100€

# Championnats de France de Trail

## Nature de la Compétition

La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation des Championnats de France de Trail.

Ils seront organisés conformément aux différents Règlements de la FFA.

Seuls les athlètes des catégories U23, Seniors et Masters peuvent y participer.

## Épreuves

- Les Championnats de France de Trail se dérouleront sur une seule journée ou sur un week-end.
- Le programme comprendra 2 courses :
  - Format court : entre 35 et 50 km-effort
  - Format long : **Au-delà de 50 km-effort**

## Titres décernés

### **Trail format long**

- Champion de France de Trail format long Homme ;
- Championne de France de Trail format long Femme ;
- Champion de France de Trail format long U23 Homme ;
- Championne de France de Trail format long U23 Femme ;
- Champions de France de Trail format long Masters Hommes M0 - M1 - M2 - M3 - M4 - M5 - M6 - M7 - M8 - M9 - M10 ;
- Championnes de France de Trail format long Masters Femmes : M0 - M1 - M2 - M3 - M4 - M5 - M6 - M7 - M8 - M9 - M10 ;
- Champion de France de Trail format long des clubs par équipe mixte (addition des temps des 4 premiers athlètes d'un même club avec au moins un homme et une femme).

### **Trail format court**

- Champion de France de Trail format court Homme ;
- Championne de France de Trail format court Femme ;
- Champion de France de Trail format court U23 Homme ;
- Championne de France de Trail format court U23 Femme ;
- Champions de France de Trail format court Masters Hommes : M0 - M1 - M2 - M3 - M4 - M5 - M6 - M7 - M8 - M9 - M10 ;
- Championnes de France de Trail format court Masters Femmes : M0 - M1 - M2 - M3 - M4 - M5 - M6 - M7 - M8 - M9 - M10 ;
- Champion de France de Trail format court des clubs par équipe mixte (addition des temps des 4 premiers athlètes d'un même club avec au moins un homme et une femme).

## Règlements Techniques des épreuves

Pour les Trails, les classements par équipes sont obtenus par addition des temps des 4 premiers licenciés Compétition d'un même club. Il y aura dans chaque équipe au moins un homme et une femme.



Le club vainqueur est celui qui a le temps total le moins élevé. En cas d'ex æquo, l'équipe gagnante sera celle dont le 4e équipier comptant dans l'équipe, sera le mieux classé.

Le nombre d'athlètes mutés ou étrangers en application des dispositions définies à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA est limité dans une équipe à : 1 pour toutes les catégories.

~~Pour les courses communes à plusieurs catégories, il pourra être remis, pour certaines catégories, un dossard complémentaire mentionnant la catégorie de l'athlète. Celui-ci devra être obligatoirement porté dans le dos du maillot de l'athlète.~~

**La course étant commune à plusieurs catégories, il sera remis, pour certaines catégories, un dossard complémentaire mentionnant la catégorie de l'athlète et/ou un dossard ETR (signifiant « étranger » si l'athlète n'est pas de nationalité française). Ceux-ci devront être obligatoirement portés de manière visible, dans le dos du maillot de l'athlète. Leur absence entraînera la disqualification de l'athlète**

Port du maillot de club obligatoire

Grille de pénalité pour non-respect du matériel ou réserve d'eau

La liste du matériel obligatoire et les quantités d'eau requises doivent être proposées par l'organisateur. Il reste celui qui est le plus à même de connaître les besoins, en fonction du lieu géographique, de la période où se déroule l'épreuve et les spécificités du parcours.

Une grille de pénalités est applicable pour les championnats de France

- 5' de pénalité/élément manquant pour les formats inférieurs à 50km/effort
- 10' de pénalité/élément manquant pour les formats entre 50km/effort et 80 km/effort
- 15' de pénalité/élément manquant pour les formats supérieurs à 80 km/effort

## Qualifications - Engagements

### Qualifications

Les athlètes licenciés Compétition doivent avoir obtenu leur qualification sur un trail à label **OR, ARGENT ou BRONZE international, national ou régional** d'une distance supérieure **ou égale** à 30km/effort. **Ils doivent donc être en possession de leur licence compétition lors de l'épreuve qualificative.**

**Un athlète licencié Compétition réalisant les minima sur le trail court pourra s'engager indifféremment sur un format court ou long pour les Championnats de France de Trail. De même un coureur réalisant les minima sur un trail long pourra s'engager indifféremment sur un format long ou court pour les Championnats de France de Trail.**

**Les athlètes licenciés compétition Espoirs, Séniors, Masters 0, Masters 1, Masters 2, Masters 3, Masters 4 devront avoir réalisé une performance correspondant aux minima de la cote VK trail de leur catégorie (voir tableau VK trail site FFA). Les athlètes licenciés Compétition Masters 5, Masters 6, Masters 7, Masters 8, Masters 9 et Masters 10 devront avoir participé et terminé un trail labellisé préalablement aux Championnats de France.**

**La période de qualification précise sera publiée dans la rubrique « informations spécifiques » Les athlètes devront être licenciés compétition (donc avoir validé leur assurance) la veille du Premier jour des Championnats de France pour pouvoir participer auxdits Championnats.**

**Attention : la participation aux derniers Championnats de France de Trail ne permet pas de se qualifier pour les futurs championnats de France. Seule la course OPEN de ces**

## championnats l'autorise.

Un athlète ~~licenciés Compétition~~ réalisant les minima sur le trail court, ne pourra s'engager que sur le format trail court du Championnat de France.

~~Sa participation sur le trail long ne sera pas possible s'il n'a pas également réalisé les minima sur ce format.~~

- ~~• Avoir réalisé une performance correspondant aux minima de la cote du VK trail de leur catégorie~~
- ~~• La cote VK trail demandée est précisée dans les informations spécifiques.~~

La période de qualification précise sera publiée dans la rubrique infos spécifiques.

### Qualifications exceptionnelles

Les demandes de qualification exceptionnelles, après avoir été justifiées, devront être adressées au plus tard 8 jours avant la date de l'épreuve à la **CNR (cnr@athle.fr)** qui se chargera des suites à donner. Seules les demandes accompagnées d'un chèque de caution de 45 euros seront examinées. La caution sera restituée si l'athlète termine dans les 8 premiers au scratch. Les demandes non accordées par la CNR, ne pourront pas donner lieu à remboursement.

Les critères sont **au nombre de trois** :

- Avoir réalisé au minimum, une performance Nationale 3 lors d'une épreuve à label FFA durant les saisons sportives N et N-1 ;
- Avoir réalisé un podium scratch masculin ou féminin sur un des Championnats de France durant les saisons sportives N et N-1 (sans caution) ;
- Être dans le suivi Équipe de France durant les saisons sportives N et N-1 (sans caution)

### Engagements

- Les engagements doivent être effectués directement en ligne. Le site d'inscription et la période seront précisés dans les informations spécifiques relatives à ces championnats.
- Passée cette période, un engagement tardif sera possible, en fonction des dossards disponibles, moyennant le règlement d'une pénalité de 25€ jusqu'à jusqu'à **48 heures** avant le Championnat. (à l'ordre de la FFA).
- Le formulaire d'engagement n'est à utiliser qu'en cas de demande de qualification exceptionnelle.
- À la demande du DTN, la CNR demandera à l'organisateur de repêcher des athlètes ayant un classement de niveau International ou N1 jusqu'à 48 heures avant le championnat. Passé ce délai, aucune modification ne pourra être apportée à la liste des engagés, quel qu'en soit le motif.

Les athlètes devront être licenciés **compétition** au titre de leur club la veille du premier jour de la compétition qualificative et la veille du premier jour des Championnats de France et avoir validé leur assurance.

# Championnats de France de Courses en Montagne

## Nature de la Compétition

La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation des Championnats de France de Courses en Montagne.

Ils seront organisés conformément aux différents Règlements de la FFA.

Seules les catégories : U18 , U20, U23 , Seniors et Masters peuvent y participer.

## Epreuves

Les Championnats de France de Courses en Montagne se dérouleront sur une seule journée.

Le programme pourra comprendre plusieurs courses.

## Titres décernés

- Champion de France Homme
- Championne de France Femme
- Champion de France U18 Homme et Femme
- Champion de France U20 Homme et Femme
- Champion de France U23 Homme et Femme
- Champion de France Master Homme M0 - M1 - M2 - M3 - M4 - M5 - M6 - M7 - M8 - M9 - M10 ;
- Champion de France Master Femme M0 - M1 - M2 - M3 - M4 - M5 - M6 - M7 - M8 - M9 - M10 ;
- Champions de France par équipe Hommes et Femmes (Elite)
- Champion de France par équipe Masters Homme et Femme (à partir de M1).
- Champions de France par équipe U20 Hommes
- Champions de France par équipe U18 Hommes
- Champions de France par équipe U18 Femmes + U20 Femmes

## Règlements Techniques des épreuves

- Les classements par équipes sont obtenus par addition des places des 3 (Elite femmes, **Masters Femmes à partir de M1**, U18 Hommes, U20 Hommes et U18 Femmes + U20 Femmes et 4 (Elite hommes et **Masters Hommes à partir de M1**,) premiers arrivants licenciés Compétition d'un même club.
- Le club vainqueur est celui qui a le total le moins élevé. En cas d'ex æquo, le classement de la 3<sup>ème</sup> (femme) ou du 4<sup>ème</sup> (homme) arrivant sera déterminant.
- ~~Pour les courses communes à plusieurs catégories, il sera être remis, pour certaines catégories, un dossard complémentaire mentionnant la catégorie de l'athlète. Celui-ci devra être obligatoirement porté dans le dos du maillot de l'athlète.~~
- **La course étant commune à plusieurs catégories, il sera remis, pour certaines catégories, un dossard complémentaire mentionnant la catégorie de l'athlète et/ou un dossard ETR (signifiant « étranger » si l'athlète n'est pas de nationalité française). Ceux-ci devront être obligatoirement portés de manière visible, dans le dos du maillot de l'athlète. Leur absence entraînera la disqualification de l'athlète**
- Port du maillot de club obligatoire
- L'utilisation des bâtons est interdite

- Le nombre d'athlètes mutés ou étrangers en application des dispositions définies à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA est limité dans une équipe à :
  - **1 pour toutes les catégories.**

## **Qualifications – Engagements**

### **Qualifications**

- Seront considérés comme ayant participé aux Championnats de France de Courses en Montagne tous les athlètes qui remplissent les conditions suivantes :
  - Être licencié Compétition dans un club FFA la veille de la compétition,
  - Terminer dans un temps inférieur à 300 % du temps du vainqueur de la course.

Les athlètes devront être licenciés au titre de leur club la veille du premier jour de la compétition concernée et avoir validé leur assurance.

### **Engagements**

Les engagements doivent être effectués directement en ligne.

Le site d'inscription et la période d'engagements seront précisés dans les informations spécifiques relatives à ces championnats.

Passée cette période, un engagement tardif sera possible, en fonction des dossards disponibles, moyennant le règlement d'une pénalité de 25 € jusqu'à la veille de l'épreuve 23h 59 (à l'ordre de la FFA).

# Championnats de France de Course Verticale

## Nature de la Compétition

La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation des Championnats de France de Course Verticale.

Ils seront organisés conformément aux différents Règlements de la FFA.

Seules les catégories U20, U23, Seniors et Masters peuvent y participer.

## Epreuves

- Les Championnats de France de Course Verticale se dérouleront sur une seule journée (épreuve contre la montre).
- Course Verticale :
- Course ascensionnelle avec une pente minimale de 25% et un minimum de 1000m de dénivelé

## Titres décernés

- Champion de France Homme
- Championne de France Femme
- Champions de France U20 Homme et Femme
- Champions de France U23 Homme et Femme
- Champions de France Masters Homme M0 - M1 - M2 - M3 - M4 - M5 - M6 - M7 - M8 - M9 - M10 ;
- Championnes de France Masters Femme M0 - M1 - M2 - M3 - M4 - M5 - M6 - M7 - M8 - M9 - M10 ;
- Champion de France par équipe mixte (avec au moins un homme et une femme)

## Règlement technique des épreuves

- Les bâtons sont autorisés sauf dispositions particulières de l'organisation.
- Classement individuel : en cas d'égalité au temps, arrondi à la seconde, les coureurs seront départagés au 1/10<sup>e</sup> de seconde.
- Champion de France par équipe mixte (avec au moins un homme et une femme) : par addition des temps arrondis à la seconde, des 4 premiers athlètes (toutes catégories) d'un même club (avec au moins un homme et une femme). En cas d'ex- aequo, le temps du 4<sup>ème</sup> arrivant de l'équipe sera déterminant.
- Port du maillot de club obligatoire
- Le nombre d'athlètes mutés ou étrangers en application des dispositions à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA est limité dans une équipe à 1 pour toutes les catégories.

## Qualifications - Engagements

### Qualifications

Seront considérés comme ayant participé aux Championnats de France de Course Verticale, tous les athlètes qui remplissent les conditions suivantes :

- Être licencié Athlé Compétition dans un club FFA la veille de l'épreuve et avoir validé l'assurance.
- Terminer dans un temps inférieur à 300 % du temps du vainqueur de la course.

### Engagements

Les engagements doivent être effectués directement en ligne.

Le site d'inscription et la période des engagements seront précisés dans les informations spécifiques.

Passée cette période, un engagement tardif sera possible, en fonction des dossards disponibles, moyennant le règlement d'une pénalité de 25 € jusqu'à la veille de l'épreuve 23h 59 (à l'ordre de la FFA).